



K A L A K R I T I
ART GALLERY

RESIDENCES D'ARTISTES CROISEES AVEC L'INDE

Dans le cadre de l'accord de coopération entre Bordeaux Métropole et l'Etat du
Telangana / ville d'Hyderabad (Inde).

En partenariat avec la mairie de Bordeaux.

Appel à candidatures pour une prestation de services dans le domaine
de la culture – session 2017

Date limite de dépôt des dossiers de candidature : 29 janvier 2017.

Bordeaux Métropole
Direction des Relations Internationales
Cabinet du Président

Clémentine Savès-Julien : 05 56 99 76 87 csavesjulien@bordeaux-metropole.fr
Esplanade Charles de Gaulle 33076 Bordeaux Cédex

RESIDENCES D'ARTISTES CROISEES AVEC L'INDE - INTRODUCTION

Le 13 octobre 2015, la signature d'un accord-cadre de coopération a permis de formaliser les relations entre Bordeaux Métropole et l'Etat du Telangana, et plus particulièrement la ville d'Hyderabad. Cette coopération s'organise autour de grands thèmes dont les services publics urbains. Des échanges économiques sont également prévus, ainsi que des échanges pour renforcer les liens universitaires, culturels, et touristiques. Ce travail commun vise à créer des synergies et des passerelles de tout ordre afin que les deux territoires bénéficient de leurs richesses mutuelles et partagent leurs expériences et leurs savoir-faire.

Les résidences d'artistes constituent un volet indispensable des échanges entretenus dans le domaine culturel. A titre expérimental, deux premières résidences d'artistes ont été organisées avec succès. Bordeaux Métropole a envoyé en avril 2015 l'artiste plasticien Yassine Balbzioui en résidence à Hyderabad (Inde) pendant un mois. Ce dernier a été accueilli par la Krishnakriti foundation et la Kalakriti art gallery, dirigée par M. Prashant Lahoti. En retour, Bordeaux Métropole a accueilli du 29 mai au 26 juin 2016 en résidence l'artiste Faiza Fatima Hasan qui vit et travaille à Hyderabad.

Dans ce contexte, il a été décidé de pérenniser le dispositif en organisant, avec la galerie Kalakriti et la mairie de Bordeaux, deux résidences d'artistes franco-indiennes de six semaines chacune en 2017. Un fonctionnement sur le principe de réciprocité est privilégié, avec l'accueil alternativement d'un artiste bordelais à Hyderabad et d'un artiste indien à Bordeaux.

Aboutissant de préférence sur une création artistique, ces résidences visent avant tout à renforcer les liens entre les milieux culturels bordelais et indien.

APPEL A CANDIDATURES 2017

Dans le cadre de la session 2017 des résidences d'artistes croisées avec Hyderabad (Inde), Bordeaux Métropole publie un appel à candidature afin de sélectionner un organisme culturel impliqué à la fois dans l'envoi d'un artiste bordelais et dans la réception d'un artiste indien à Bordeaux.

I- DATES / BUDGET / THEMES

➤ Dates

Le calendrier prévisionnel de déroulé de la session 2017 des résidences d'artistes croisées est le suivant :

Date	Lieu	Activité
novembre 2016	Hyderabad	La Galerie Kalakriti propose des candidats indiens.
mi-décembre 2016	Bordeaux	Lancement de la consultation pour la sélection d'un prestataire culturel.
Début-février 2017	Bordeaux	Sélection du prestataire culturel.
février 2017	Bordeaux	Sélection de l'artiste indien pour la résidence à Bordeaux.
Début-avril 2017	Bordeaux	Le prestataire culturel propose quatre dossiers d'artistes bordelais qui seront transmis à la Kalakriti Art Gallery avec deux autres dossiers constitués par la Métropole et la mairie de Bordeaux.
mai - juin 2017	Bordeaux	Résidence de l'artiste indien à Bordeaux.
Fin-mai 2017	Hyderabad	Choix de l'artiste bordelais pour la résidence en Inde.
Fin septembre – début novembre 2017	Hyderabad	Résidence de l'artiste bordelais à Hyderabad

➤ **Budget**

Bordeaux Métropole alloue au lauréat de l'appel à candidature la somme de **7 000 €** répartie comme suit :

Pour l'envoi d'un artiste bordelais à Hyderabad en septembre - novembre 2017 :

- Travail de commissariat pour fournir 4 dossiers d'artistes bordelais candidats à une résidence en Inde : 2 000 €

Pour l'accueil d'un artiste indien à Bordeaux en mai - juin 2017 :

- Fourniture des per diem (base forfaitaire 38,5 €/ jour) : 1 740 €
- Aide à la production : 760 €
- Location d'atelier et de lieu d'exposition : 900 €
- Accompagnement de l'artiste et coordination de la résidence : 1 600 €

Le lauréat devra déposer auprès de Bordeaux Métropole une demande de subvention, dans le respect de la procédure à déterminer ultérieurement.

➤ **Thèmes**

Le lauréat du présent appel à candidature fera partie du comité de sélection de l'artiste indien pour la résidence de mai – juin 2017 à Bordeaux.

La Kalakriti Art Gallery a proposé six candidats indiens pour cette résidence dont les présentations sont disponibles en annexe :

- Priyanka Aelay
- Ravi Kant Masuram
- Shivarama Chary
- Srinivasa Rao
- Sunil Lohar
- Varunika Saraf

II- PRESTATIONS REQUISES

➤ Pour l'envoi d'un artiste bordelais à Hyderabad

Le prestataire culturel subventionné devra effectuer un travail de commissariat et présenter à Bordeaux Métropole, début avril 2017, 4 dossiers de candidats bordelais à une résidence à Hyderabad en septembre – novembre 2017. Bordeaux Métropole et la mairie de Bordeaux proposent également un dossier chacune.

Ces dossiers doivent obligatoirement être constitués en partenariat avec d'autres acteurs culturels de la scène bordelaise. Des garanties seront exigées quant à la consultation large de l'écosystème bordelais.

Il est à noter que la résidence de l'artiste bordelais à Hyderabad aboutira à la présentation de son travail lors du Festival Kala Mela d'Hyderabad début novembre 2017.

➤ Pour l'accueil d'un artiste indien à Bordeaux

Le prestataire culturel subventionné est chargé de :

- l'accueil et l'accompagnement quotidien de l'artiste (visites, vie pratique, etc) ;
- l'organisation de rencontres avec les acteurs du milieu culturel bordelais ;
- la délivrance des per diem (sur la base d'un montant forfaitaire de 38,5 €/ jour) ;
- l'encadrement de la partie création (location d'un lieu de production, délivrance d'une enveloppe d'aide à la production et à l'achat de matériel, accompagnement, etc) ;
- l'organisation de l'exposition des œuvres (location d'un lieu d'exposition, installation avec l'artiste, organisation d'un vernissage, production de documents-support, sécurité des œuvres durant l'exposition, etc) ;
- tout autre élément requis pour assurer le bon déroulement du séjour de l'artiste et l'instauration de bonnes conditions de création ;

Une convention de résidence devra être établie entre le prestataire et l'artiste indien avant son arrivée à Bordeaux.

Bordeaux Métropole prend en charge le transport de l'artiste ainsi que le cocktail et la traduction lors du vernissage des œuvres.

La mairie de Bordeaux prend en charge l'hébergement de l'artiste ainsi qu'un pass d'accès aux musées du territoire.

➤ Prestations générales :

Le prestataire culturel subventionné est chargé de :

- la communication autour des résidences croisées, auprès des partenaires institutionnels et associatifs de la région, en mettant en valeur le dispositif de résidences d'artistes croisées mis en place dans le cadre de l'accord de coopération entre Bordeaux Métropole et l'Etat du Telangana / ville d'Hyderabad ;
- la production d'un compte-rendu à l'issue de la résidence de l'artiste indien ;

III- GOUVERNANCE ET INSTRUCTION

Le comité technique en charge de ce projet est composé de :

- la Direction des relations internationales de Bordeaux Métropole ;
- la Mission rayonnement et équipements métropolitains de Bordeaux Métropole (Direction Générale « Valorisation du territoire ») ;
- Direction Générale des Affaires Culturelles, service des « arts visuels »

Ce comité est chargé de :

- sélectionner le prestataire de services culturels ;
- sélectionner, avec le prestataire culturel subventionné, l'artiste indien accueilli à Bordeaux en mai – juin 2017 ;
- valider le programme de résidence proposé pour l'artiste indien ;
- se réunir pour l'accueil de l'artiste indien ;
- réceptionner les dossiers d'artistes bordelais proposés par le prestataire, évaluer le respect du critère d'inclusion de l'écosystème culturel, et les transmettre en Inde ;

IV- CONDITIONS D'ELIGIBILITE

➤ Acteurs concernés

Cet appel à candidature ne concerne que les organismes habilités à recevoir une subvention publique et qui résident dans le périmètre de Bordeaux Métropole.

➤ Actions éligibles

Les candidats devront être en mesure d'accueillir et d'exposer n'importe lequel des six artistes indiens proposés par la Kalakriti Art Gallery et dont les profils sont disponibles en annexe.

Les candidats devront mettre en valeur leur capacité à fédérer les différents acteurs culturels présents sur la métropole, tant au moment de la constitution des dossiers de candidats bordelais à une résidence en Inde que pour la construction du programme de la résidence de l'artiste indien à Bordeaux.

V- ATTENDUS

➤ **Modalités de réponse**

Les dossiers seront adressés :

- **par mail,**
- **en format PDF uniquement, avec une taille maximale par envoi de 5Mo,**
- **au plus tard avant le dimanche 29 janvier 2017 à 19h00,**
- **à csavesjulien@bordeaux-metropole.fr,**
- **copie à kmichel@bordeaux-metropole.fr**

➤ **Contenu du dossier**

- Description de la structure et rapide présentation de ses membres ;
- Description des infrastructures pour l'accueil de l'artiste indien (ateliers, etc) ;
- Tableau de répartition de la subvention allouée par poste de dépense ;
- Nombre et type de résidences d'artistes déjà organisées ;
- Eléments permettant d'apprécier la présence de l'organisme au sein des réseaux culturels bordelais ;
- Rapide présentation des récents évènements organisés ou des évènements auxquels l'organisme a participé (expositions, ateliers, rencontres, etc) ;

VI- CALENDRIER D'INSTRUCTION

19/12/2016 – Lancement de l'appel à candidatures ;

29/01/2017 – Clôture de l'appel à candidatures ;

Semaine 5, 2017 – Réunion du comité technique pour la sélection du prestataire et communication des résultats ;

Semaine 6/7, 2017 – Réunion du comité technique et du prestataire pour la sélection de l'artiste indien accueilli à Bordeaux ;

Semaine 14, 2017 – Transmission à Bordeaux Métropole des quatre dossiers d'artistes constitués par le prestataire ;

Semaines 18 à 23, 2017 – Résidence de l'artiste indien à Bordeaux ;

Semaine 21, 2017 – Sélection de l'artiste bordelais accueilli par la Kalakriti Art Gallery ;

Semaines 39 à 44, 2017 – Résidence de l'artiste bordelais à Hyderabad ;

Semaine 45, 2017 – Réception du compte-rendu établi par le prestataire.